

Siège :
Cavaillon

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2011

~
ARRONDISSEMENT D'APT

Nombre de
membres
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 24

L'an deux mille onze et le dix-sept novembre, à dix huit heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Provence Luberon Durance, légalement convoqués le quatre novembre deux mille onze, se sont réunis en nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil - Mairie de Cheval-Blanc, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BOUCHET.

N° 2011-11-
11

OBJET :
Aménagement
: aire des
Gens du
Voyage

Étaient présents :

M. ALQUIE Bernard — M. BARNAUD Claude — M. BATOUX Philippe —
Mme BASSANELLI Magali — M. BOREL Félix — M. BOUCHET Edmond —
M. BOUCHET Jean-Claude — M. COURTECUISSÉ Patrick — M. DAUDET
Gérard — Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie — Mme GIRARD Nicole —
— Mme GONTHARD Sylviane — M. LAZZARELLI Jean-François — M.
LORELLO Patrice — M. MOUNIER Christian — Mme PAUL Joëlle — M.
RAYNE Georges — M. SANNER André — Mme SERRE Josette — Mme
STOYANOV Annie — Mme SUEUR Mireille.

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme GEYLER Véronique ayant donné pouvoir à M. BATOUX Philippe
Mme NEMROD-BONNAL Marie-Thérèse ayant donné pouvoir à M. MOUNIER
Christian
M. PEYRARD Jean-Pierre ayant donné pouvoir à M. LAZZARELLI Jean-
François

Absents :

M. BENSI Jean-Claude
M. MOURIER Daniel
M. NECTOUX Philippe

Secrétaire de séance :

Mme DELONNETTE-ROMANO Valérie est élue secrétaire de séance.

-
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Vu l'avis de la Commission Aménagement et Développement en date du 13 octobre 2011,
 - Vu l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 24 octobre 2011.

L'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage est à l'étude depuis plusieurs années au sein de la Communauté de Communes. En effet, les Communes assistent à la prolifération de campements sauvages ne répondant à aucunes normes légales.

La résolution de cette problématique majeure a nécessité la recherche d'un

foncier disponible qui soit d'une part adapté aux contraintes de proximité des services urbains et d'autre part, compatible avec les prescriptions du PPRI Durance.

Ainsi, au terme d'une longue recherche, la Communauté a requis l'avis de la Direction Départementale des Territoires de Vaucluse visant un terrain remblayé situé en bord de Durance, au niveau de la colline Saint-Jacques et qui correspond pour partie à une ancienne décharge.

En réponse, la DDT a émis un avis favorable assorti des réserves de vérification de la faisabilité du projet sur le plan sanitaire et de prise en compte des impacts paysager et environnemental au regard de la situation du lieu entre la colline Saint-Jacques et la Durance.

Pour ce qui concerne l'évaluation du risque potentiel pour la santé publique, la Communauté est sur le point de faire procéder au diagnostic des sols requis par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, préalablement saisie par la Communauté sur ce dossier.

Avec ce terrain, la Communauté de Communes a aujourd'hui la possibilité de se mettre en conformité avec la loi. L'année 2012 pourrait donc constituer une étape d'importance dans le lancement opérationnel de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage. Et pour en parfaire l'aboutissement, il est impératif de solliciter le maintien des aides financières notamment celle de l'Etat.

Il est important de préciser que l'accès à cette aire d'accueil des gens du voyage sera limité en terme de durée, afin d'éviter un processus de sédentarisation des familles.

Aussi, compte tenu de ces éléments, il est important de conforter la volonté communautaire de poursuivre le projet de réalisation de l'aire d'accueil des gens du voyage en prenant une délibération de principe.


**Le Conseil Communautaire,
Où le rapport ci-dessus,
délibère, et
par 24 voix, 0 contre, 0 abstention**

- **APPROUVE** le principe de réalisation d'une Aire d'Accueil des Gens du Voyage sur le lieu visé sous réserve de la validation des données sanitaires, paysagères et environnementales,
- **INVITE** Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter le maintien des aides financières notamment auprès du Représentant de l'Etat en Vaucluse,
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Pour extrait conforme,
Cavaillon, le 18 novembre 2011

Le Président,




**Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ**

Jean-Claude BOUCHET


Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 22/11/2011 AR_084_248400301-2011117-2011-11-11 DE

De la publication le 23/11/2011

Fait à Cavaillon, le 23/11/2011




**Pour le Président,
et par délégation
le Vice-Président
Bernard ALQUIÉ**

Il est précisé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la communauté de communes ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

